



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 22 avril 2026

Délibération n° 99_2026_012

Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 3 décembre 2025

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 22 avril deux mille vingt-six à 18 h 00
salle des Actes de l'hôtel de Ville à Saint-Amand-Montrond.

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants	POUR	CONTRE	Abstentions	Date de convocation	Date de l'affichage
38	33	3	36	26	0	10	13/04/2026	13/04/2026

Conseillers présents :

Almaric GUIDOUX, Aurélien DEQUIEDT, Olivier PARILLAUD, Roger PORTMANN, Pascal AUPY, Fabienne PETIT, Didier NOYER, Christelle DAGOIS, Patrick BIGOT, Bernadette ROBIN (suppléante de Fabienne TROMPAS), Philippe AUZON, Philippe PERRICHON, Michelle RIVET, Richard BEGUIN, Franck DAUMIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Stéphane GIBault, Brice SOULIVONG, Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT, Jacqueline CHAMPION, Geoffroy CANTAT, Mélanie GROSBOT, Arnaud CHAMPAGNEUX, Raphaël FOSSET, Sophie CUINIERES, Desislava DIMOV, Jean-Pierre PEAUDE CERF, Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Patrick MOREL, Charles ADOLPH

Conseillers ayant donné pouvoir :

Philippe MARME pouvoir à Isabelle CHAPUT,
Patrick RAVARD pouvoir à Geoffroy CANTAT
Brigitte MERCIER pouvoir à Mélanie GROSBOT à partir du point 5 de l'ordre du jour

Conseillers absents :

Philippe AUPET
Patrick PREVOST

Secrétaire de séance : Clarisse DULUC

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 22 avril 2026

Délibération n° 99_2026_012

Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 3 décembre 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-25 et L 2121-36 ;

Vu le procès-verbal de la séance du mercredi 3 décembre 2025 (*joint à la synthèse*) est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (26 POUR et 10 ABSTENTIONS), adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du mercredi 3 décembre 2025.

Le secrétaire,

Clarisse DULUC

Le Président,

Emmanuel RIOTTE